

COMMUNIQUÉ

L'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs (APRIDS) demande à la Ville de Montréal de réduire la densité prévue dans le Programme particulier d'urbanisme du Nord de L'Île-des-Sœurs (PPU) et de faire rapidement l'acquisition de terrains pour doter l'île des équipements collectifs dont elle a besoin. L'APRIDS demande aussi à l'arrondissement de Verdun d'appuyer ses revendications.

L'Office de consultation publique de Montréal a fait connaître ses recommandations quant au PPU pour le Nord de L'IDS, le 14 mai dernier. En général, l'APRIDS se montre favorable à l'ensemble des 25 recommandations de l'OCPM. Cependant, l'Association s'oppose au maintien de la densité prévue par le PPU pour le secteur de la Place du Commerce. Cette densité de 110 logements à l'hectare, permettrait l'ajout de 3 700 logements pour environ 7 000 personnes. À ce nombre, il faut rajouter 1 000 logements encore à construire sur la Pointe-Sud et plusieurs centaines d'autres sur le littoral Ouest.

Si la ville ne modifie pas son plan, nous estimons qu'avec tous les projets prévus la population de L'IDS pourrait s'accroître de 10 000 habitants au cours des prochaines années, soit de 50 %. C'est nettement trop pour la capacité des infrastructures de l'île.

L'OCPM estime déjà qu'il faudra construire un nouveau pont local pour les transports collectifs et les véhicules d'urgence. Selon la ville, la venue du REM sur l'île en 2022 réglerait tous les problèmes parce que les résidents vont abandonner leur automobile pour les transports en commun. Malheureusement, ces affirmations ne sont fondées sur aucune étude de circulation ni aucun document démontrant que les routes actuelles et le REM suffiront pour assurer une mobilité fluide à 30 mille résidents ainsi qu'aux véhicules d'urgence devant les desservir. Malgré nos demandes répétées, les autorités municipales n'ont pu nous fournir aucun document à l'appui de leur scénario. L'APRIDS estime que de telles études sont essentielles parce qu'une mauvaise planification pourrait placer la population de L'Île-des-Sœurs dans un état de vulnérabilité.

« Le maire Jean-François Parenteau tente de nous rassurer en mentionnant que le Conseil d'arrondissement pourra intervenir dans le développement et par conséquent, limiter l'accroissement de la population. Or l'expérience de la tour Symphonia de 44 étages, récemment approuvée pour la Pointe-Sud, nous a appris les limites du pouvoir des élus et l'importance d'avoir un plan d'urbanisme précis et garant de nos intentions » de rappeler M. Manseau.

L'APRIDS incite également la Ville de Montréal à planifier dès maintenant l'acquisition de terrains pour construire les équipements scolaires, sportifs et culturels qui sont déjà nettement insuffisants à L'Île-des-Sœurs, selon l'avis même de la ville et de l'OCPM. Il faut aussi prévoir des espaces verts publics dans le secteur de la gare du REM qui sera plus densément peuplé. La version originale du Plan d'urbanisme de la ville est malheureusement beaucoup trop vague à ce sujet.

L'APRIDS croit que pour contrer l'étalement urbain et enlever aux jeunes familles l'envie de fuir vers la banlieue, il faut penser la densification en créant des quartiers qui offrent des services publics de proximité. Ce choix doit faire partie de la stratégie qui vise à diminuer le nombre de déplacements urbains.

L'APRIDS appuie par ailleurs plusieurs recommandations de l'OCPM et espère qu'elles seront maintenues par la Ville de Montréal, particulièrement :

- La refonte architecturale de la Place du Commerce qui doit devenir le cœur du quartier;
- L'établissement d'un service de navettes électriques à l'intérieur de l'île;
- L'ajout de logements sociaux;
- Le maintien d'un nombre suffisant d'espaces de stationnement commerciaux en sous-sol;
- La possibilité pour les promoteurs de prévoir un stationnement par logement;
- L'aménagement d'un espace public suffisant aux abords de la gare du REM.

-30-

Date : 26 juin 2020

Source : Daniel Manseau

Daniel.manseau@aprids.ca

438-558-2215